

649. Le tableau suivant donne le sexe et la résidence des personnes condamnées pour délits sujets à poursuite, pour 1890.

SEXE ET RÉSIDENCE DES PERSONNES CONDAMNÉES POUR DÉLITS SUJETS À POURSUITE, 1890.

DÉLITS.	SEXE.		RÉSIDENCE.		
	Homm's	Femmes	Cités et villes.	Dis-tricts ruraux.	Non donnés.
Classe I.....	839	42	685	195	1
II.....	273	3	223	53
III.....	2,255	177	2,000	403	29
IV.....	57	2	32	26	1
V.....	44	2	36	10
VI.....	146	94	199	30	11
Total.....	3,614	320	3,175	717	42

Condam-nations de femmes.

650. La proportion des femmes condamnées au nombre total était de 8·6 pour 100 en 1886; en 1887, elle était de 8·3 pour 100; en 1888 de 11·2 pour 100; en 1889, de 7·8 pour 100 et en 1890, 8·1 pour 100. la proportion par 100 hommes dans les mêmes années était de 10·5, 9·0, 12·7, 8·5 et 8·8 pour 100 respectivement. Pas une femme n'a encore été condamnée au pénitencier dans Manitoba et une seulement dans la Colombie anglaise.

Propor-tion des criminels dans les villes et les campa-gnes.

651. On trouve invariablement de nos jours que les villes ont l'effet d'attirer la population de plus en plus, la proportion des condamnations parmi la population urbaine augmente conséquemment, comme le démontrent les chiffres donnés pour les années 1886, à 1890 inclusivement. Dans les cités et les villes, elle était de 76·77, 79·34, 82·38, 81·84 et 80·70 pour 100; dans les districts ruraux de 22·50, 19·52, 15·71, 17·75 et 18·22 pour 100 du nombre total de condamnations pour chaque année respectivement, de sorte qu'il y a eu une légère augmentation dans les districts ruraux durant les deux dernières années.

Age et ins-truction des per-sonnes condam-nées, 1890.

652. Le tableau suivant donne le nombre des condamnations pour délits sujets à poursuite dans chaque province en 1890, avec les âges des condamnés et le degré d'instruction qu'ils possédaient:—